

AR PREFECTURE

017-200041523-20210430-DEC167\_2021-AU  
Reçu le 30/04/2021

H A U T E

Personnel contractuel



Décision n° 167/2021  
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des Saveurs).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Monsieur Hervé SARDIN, en vue d'une revalorisation salariale, à compter du 01<sup>er</sup> mai 2021.

Fait à Jonzac

Le 30 AVR. 2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

*Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU*



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

Siège Social 7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC Cedex - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 48 74 78  
e.mail : [contact@haute-saintonge.org](mailto:contact@haute-saintonge.org) - site internet : [www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)